

# Noms et Prenoms de l'enfant.....

## Cantine : règlement interne

### Avant d'aller à la cantine

#### Je dois :

- me ranger dès qu'on m'appelle,
- écouter l'appel,
- aller aux toilettes,
- me laver les mains,
- me ranger sous le préau.

### Avant et après la cantine

#### Je dois :

- obéir aux surveillants,
- éviter de rentrer sous le préau sans raison,
- demander l'autorisation de rentrer sous le préau.

#### Je ne dois pas :

- bousculer mes camarades,
- me battre,
- crier,
- grimper sur la clôture, sur les arbres, sur le rebord des fenêtres,
- aller dans les couloirs et dans les classes,
- apporter d'affaires personnelles (jouets, jeux, classeurs, ...).

### A la cantine

#### Je dois :

- être calme et poli, respecter les adultes et les autres enfants,
- respecter les locaux et le matériel,
- laisser les autres enfants manger tranquillement,
- bien me tenir à table et manger proprement,
- goûter à tous les plats,
- éviter d'aller aux toilettes sans raison,
- sortir en rang et dans le calme,
- obéir,
- **respecter ce règlement.**

#### Je ne dois pas :

- jouer avec la nourriture,
- gaspiller la nourriture,
- la jeter sur les autres ou par terre,
- jouer avec l'eau ou renverser volontairement les verres,
- mettre n'importe quoi dans les verres,
- salir volontairement les autres,
- abîmer les couverts,
- me balancer sur la chaise,
- me lever de ma place,
- donner des coups de pied sous la table,
- crier ou faire le fou,
- répondre,
- me moquer des autres.

### SANCTIONS

isoler les enfants turbulents ou insolents

- faire nettoyer ce qui a été sali volontairement
- donner des lignes
- **Sanction N°1 un avertissement adressé aux parents.**
- **Sanction N°2 un second avertissement rencontre des parents par le responsable du service**
- **Sanction N°3 un troisième avertissement écrit adressé aux parents entraînant une exclusion temporaire ou définitive (selon la gravité du problème) , pour le restant de l'année scolaire en cours.**
- **Les repas non pris résultant d'une décision disciplinaire ne seront en aucun cas remboursés ou déduit.**

Ce règlement a été élaboré par des classes de CM1 et de CM2. Il a été soumis à la municipalité qui l'a accepté.

La signature de ce document par les enfants et les parents implique leur acceptation des règles de vie de la cantine et des sanctions qui seront appliquées.

Travu, le .....

Signature de l'enfant :

Signature des parents :